

# Programme Eureka

## DGE

### Présentation du dispositif

Faciliter la coopération internationale en recherche technologique pour renforcer la productivité et la compétitivité de l'Europe dans les technologies de pointe.

Eureka vise à renforcer la compétitivité européenne et faciliter la coopération internationale en soutenant des projets innovants initiés et portés par les industriels.

Eureka est composé de 3 programmes :

- Network projects,
- Clusters,
- Eurostars.

### Conditions d'attribution

#### A qui s'adresse le dispositif ?

##### — Entreprises éligibles

Le programme Eureka s'adresse aux entreprises de toutes tailles (PME, ETI, grandes entreprises) implantées dans un pays membre du réseau Eureka (plus de 40 pays).

##### — Critères d'éligibilité

Les entreprises doivent :

- être partenaires académiques (dans le cadre de certains programmes),
- être engagées dans des projets de Recherche, Développement et Innovation (RDI),
- avoir un projet collaboratif international impliquant au moins deux entités de deux pays différents (pour Network projects et Eurostars),
- avoir un consortium structuré (selon les règles propres à chaque programme),
- pour Eurostars : un projet proche du marché (TRL ? 4) et une mise sur le marché prévue dans les 2 ans suivant la fin du projet.

#### Pour quel projet ?

##### — Présentation des projets

Sont retenus, les projets :

- de recherche et développement (R&D) collaboratifs à l'international,
- collaboratifs internationaux,
- portés majoritairement par des industriels,

- innovants visant à renforcer la compétitivité et la productivité.

#### Typologies selon les programmes :

- Network projects : collaborations internationales sans thématique prédéfinie,
- Clusters : projets thématiques (énergie, numérique, électronique, etc.),
- Eurostars : projets proches du marché portés par PME/start-up.

#### — Dépenses concernées

Sont financés :

- les dépenses de recherche et développement,
- les dépenses liées à l'innovation,
- les coûts de développement de produits, services ou procédés innovants.

---

## Montant de l'aide

### De quel type d'aide s'agit-il ?

Eureka octroie un label à ses bénéficiaires pour favoriser leur accès aux financements nationaux pour leurs projets de Recherche, Développement et Innovation (RDI). Eureka n'octroie pas directement de financement.

Les autres financements associés (France) :

- Network projects et Clusters : avance remboursable ou prêt innovation, d'un montant : de 50 000 € à 3 M€ et jusqu'à 80% des dépenses éligibles.
- Eurostars : subvention jusqu'à 40% et plafonnée à 3 M€. Le financement est assuré au niveau national (par Bpifrance pour la France).

Co-financement pour Eurostars : Commission Européenne : 25% et États membres : 75%.

---

## Informations pratiques

### Quelle démarche à suivre ?

#### — Auprès de quel organisme

Le dépôt de candidature se fait auprès du programme Eureka (selon le type : Network, Cluster ou Eurostars).

Le financement à solliciter ensuite se fait auprès de l'organisme national compétent :

- En France : Bpifrance
- Pour les Clusters :
  - réponse aux appels à projets spécifiques lancés par chaque Cluster,
  - participation à des événements de mise en réseau pour constituer un consortium.
- Pour Eurostars :

- dépôt dans le cadre des appels à projets du programme,
- instruction conjointe européenne et nationale.

---

## Critères complémentaires

- Données supplémentaires
  - › Conditions d'accès
  - › Avec partenariat

---

## Organisme

### DGE

#### Direction Générale des Entreprises

- 139, rue de Bercy  
Paris 13  
75013 PARIS  
Web : [www.entreprises.gouv.fr](http://www.entreprises.gouv.fr)